SEPTEMBRE 2019

territoire d'énergie
MAYENNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE
L'ÉNERGIE AU COEUR DE L' ACTION

8
TRAVAUX
sur les réseaux

Un bilan chiffré des travaux réalisés en 2018 sur les réseaux électriques, l'éclairage public...

14
DÉFIS
au coeur de la transition énergétique

Méthanisation, mobilité électrique, gaz naturel pour véhicules, panneaux photovoltaïques : les actions phares en détail.

www.territoire-energie53.fr

L'ACTEUR PUBLIC DE L'ENERGIE ET DES RESEAUX

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2018
PAGE 4-5

L'ACTEUR PUBLIC DES RÉSEAUX
PAGE 6-7
Les missions
Les instances

LES TRAVAUX
PAGE 8-13
L'électricité
La répartition de la maitrise d'ouvrage
Le gaz

LES DÉFIS DE L'ÉNERGIE
PAGE 14 - 17
La transition énergétique
L'électromobilité
L'aménagement numérique du territoire

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
PAGE 18 - 21
L'action de Territoire d'énergie Mayenne
Le géo-référencement des réseaux d'éclairage public
Le PCRS

LES FINANCES DU SYNDICAT
PAGE 22 - 24
Les recettes de fonctionnement
Les recettes d'investissement
Les dépenses

LA CONCESSION
PAGE 25-28
Le patrimoine
Les usagers
La qualité de l'énergie

LES MOYENS
PAGE 29-31
Les moyens humains
La communication

EDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2017, notre syndicat d'énergie se réorganisait afin d'être compétitif sur l'ensemble des sujets énergétiques.
En 2018, notre syndicat d'énergie agit, passe à l'action et prend toute sa place en tant que véritable acteur départemental de la transition énergétique.

Un des faits marquants de 2018 est l'engagement définitif de notre syndicat dans la prise de participation de 10% du capital social de Méthamaine. Il s'agit d'une unité de méthanisation située à Meslay-du-Maine financée majoritairement par des agriculteurs et dont la production de biométhane sera injectée directement sur le réseau de gaz naturel.
Fin 2018, il n'existait en Mayenne que 3 méthaniseurs collectifs construits ou en cours de construction : à Château-Gontier, à Charchigné et à Meslay-du-Maine dans lequel nous sommes actionnaires, cité précédemment.
Etudes de faisabilité, enquêtes publiques, accords, le chemin est long dans l'aboutissement des dossiers. C'est pourquoi, Territoire d'énergie Mayenne affirme que le développement de la méthanisation en Mayenne, dont on connaît l'énorme potentiel pour notre département, ne se fera que par une étroite collaboration entre les porteurs de projets, les élus locaux et, lorsqu'il y aura injection dans le réseau, notre concessionnaire GRDF.
Tout est étroitement lié : un accord préalable, bien consenti, et pérenne des élus locaux et une transparence dès le départ du projet avec Territoire d'énergie Mayene, propriétaire des réseaux, et GRDF, le concessionnaire sont des gages de réussite.

Autre événement phare de l'année 2018 : le renouvellement du contrat de concession entre notre syndicat, Enedis et EDF. Après 2 ans et ½ de négociations, la signature de ce nouveau contrat de concession, à l'occasion du Salon des Maires à Paris en novembre 2018, fut un véritable soulagement tellement furent longues nos discussions. Soulagement et surtout satisfaction parce que ce contrat est, je le pense, équilibré entre les exigences souhaitées par les élus de Territoire d'énergie Mayenne, et les exigences d'Enedis de son côté. Nous avons obtenu un inventaire exhaustif du réseau de distribution de l'électricité en Mayenne, que nous connaissons désormais avec une bonne précision. De plus, les investissements d'Enedis auxquels s'ajouteront ceux de Territoire d'énergie Mayenne doivent permettre de retrouver au terme de ce contrat de 30 ans un réseau en bon état. Il s'agit là d'un sujet capital car, quelle que soit l'importance que prendra demain la production d'énergie électrique renouvelable, et quelle que soit l'importance de l'autoconsommation, il nous faudra toujours un réseau en bon état ne serait-ce que pour sécuriser la desserte en énergie des consommateurs. Il est de notre devoir d'apporter une attention soutenue et permanente à la qualité de nos réseaux d'énergie.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2018 et vous renouvelle notre engagement de services, de proximité, d'investissement auprès des collectivités mayennaises.

Norbert BOUVET

EVENEMENTS

FAITS MARQUANTS 2018

JANVIER

12 INAUGURATION DE LA PREMIÈRE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN MAYENNE

Dans le cadre du plan départemental de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques), Territoire d'énergie Mayenne a inauguré la première borne de recharge à Ambrières-les-Vallées le 12 janvier 2018. Au total, 50 bornes de recharge normales pour véhicules électriques ont été déployées en 2018 sur l'ensemble du département de la Mayenne. Territoire d'énergie Mayenne a accompagné le développement des IRVE grâce à un maillage départemental mis en place pour développer l'électromobilité sur le territoire.

JANVIER

26 4ÈME ÉDITION DE LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Territoire d'énergie Mayenne a organisé la 4ème édition de la réunion générale annuelle le vendredi 26 janvier 2018. Cet événement a réuni plus de 230 participants et parmi eux, les élus du département et les entreprises partenaires du syndicat. Sur le thème de la mobilité durable, ce moment incontournable a été l'occasion pour le Président de Territoire d'énergie Mayenne Norbert BOUVET de faire le bilan des activités et de positionner notre territoire au coeur de la transition énergétique, notamment par le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le département, enjeu de développement de l'électromobilité en Mayenne, mais aussi d'autres énergies alternatives comme le GNV* ou l'hydrogène.

AVRIL

4-5 PROJET DE VISUALISATION DE RÉSEAUX ENTERRÉS EN RÉALITÉ AUGMENTÉE

Le mercredi 4 et le jeudi 5 avril 2018, les techniciens de Territoire d'énergie Mayenne et de l'entreprise Scalian, spécialiste des systèmes numériques, se sont réunis à l'occasion de l'évènement Laval Virtual afin de tester une expérimentation inédite en réalité augmentée : observer les réseaux enterrés avec précision grâce à un logiciel développé par la société Scalian. Territoire d'énergie Mayenne et la société Scalian, acteur majeur de la réalité augmentée en France, ont conclu un partenariat pour mener une expérimentation inédite, présentée lors du salon Laval virtual. Le projet baptisé OPAIR (Observation pour la Protection des Agents Intervenants et des Réseaux) a pour but de faire émerger une nouvelle solution permettant de mieux préparer les travaux sur les réseaux et assurer toujours plus d'efficacité, de fiabilité et de sécurité auprès des intervenants.

* Gaz Naturel Véhicule

JUILLET

12 INAUGURATION DU 1ER PYLÔNE MULTI-OPÉRATEURS D'ACCÈS À L'INTERNET MOBILE EN MAYENNE

Le jeudi 12 juillet 2018, Territoire d'énergie Mayenne et la Fédération Française des Télécoms ont inauguré officiellement le 1er pylône multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile à Bazougers. Un véritable événement puisqu'il s'agit d'une 1ère dans la région Pays de la Loire.

Dans le cadre de la loi Macron visant à résorber les zones blanches en téléphonie mobile, 11 communes mayennaises éligibles à l'appel à projets de l'Etat ont été identifiées et leurs candidatures validées courant 2017. Les lieux d'implantation des pylônes ont été définis pour les 11 sites en collaboration avec les mairies concernées et Territoire d'énergie Mayenne est ainsi devenu propriétaire des terrains sur lesquels les pylônes ont été implantés. Un opérateur leader a été désigné : en Mayenne, c'est Free qui fut chargé de diffuser les fréquences des 4 opérateurs sur ce même pylône, à savoir Bouygues, Orange, SFR et Free.

L'inauguration de ce site se situait dans le contexte de l'accord historique, signé en janvier 2018, entre les opérateurs et les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile dans les territoires.

SEPTEMBRE

19 BOUGEZ BRANCHÉ AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Lors de la semaine européenne de la mobilité durable, du 17 au 22 septembre 2018, la Région a initié le premier Pays de la Loire Energie Tour, évènement de promotion et de sensibilisation aux motorisations alternatives.

Dans ce contexte, Territoire d'énergie Mayenne a organisé 3 rendez-vous grand public «Bougez branché» pour échanger autour de la mobilité électrique et GNV : à Changé, le 19 septembre ; à Mayenne, le 20 septembre et à Château-Gontier, le 22 septembre. Des animations étaient proposées tout au long des événements : essais de véhicules électriques par les concessionnaires automobiles partenaires, essais de vélos à assistance électrique (à Changé en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne et à Château-Gontier avec le GAL Sud Mayenne), exposition d'un véhicule GNV (Gaz Naturel Véhicule) en présence de GRDF, démonstration de recharge de la borne, jeux, quiz…

Parallèlement, le rallye régional « véhicules propres » organisé par la Région Pays de la Loire a fait une halte sur Changé. Une occasion pour se recharger mais également échanger sur la mobilité électrique régionale.

ÉVÉNEMENT

NOVEMBRE

21 TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE SIGNE UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF

Après 2 ans ½ de négociations, Territoire d'énergie Mayenne, EDF et Enedis ont signé le 21 novembre 2018 à l'occasion du Congrès des Maires à Paris, un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente sur l'ensemble du territoire mayennais. D'une durée de 30 ans, ce nouveau contrat co-construit par les 3 signataires et adapté aux réalités locales du département, vise à améliorer les indicateurs de performance du service public de l'électricité, rééquilibrer la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux et consolider les flux financiers. Cet événement marque une nouvelle étape dans les relations entre l'autorité organisatrice, son concessionnaire et le fournisseur d'énergie en vue d'un objectif commun : l'efficacité du service concédé.

L'ACTEUR PUBLIC DES RÉSEAUX

Les missions

AU SERVICE DES COMMUNES MAYENNAISES

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES :
extension, renforcement, raccordements, dissimulation...

Propriétaire des 15 000 km de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne réalise pour le compte des communes mayennaises, les travaux d'électrification (effacement, extension, renforcement et sécurisation d'ouvrages principalement en zones rurales) indispensables pour garantir la desserte et la qualité de l'énergie.

ENEDIS, GRDF ET PRIMAGAZ : CONCESSIONNAIRES DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Au terme des travaux, les ouvrages sont remis pour exploitation à Enedis, GRDF et Primagaz. Aussi, Territoire d'énergie Mayenne contrôle l'exploitation et l'entretien des réseaux confiés aux concessionnaires.

LES AUTRES MISSIONS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL

ECLAIRAGE PUBLIC :
investissement, maintenance, DT-DICT, cartographie...

Par ailleurs, Territoire d'énergie Mayenne exerce, conformément à ses statuts, des compétences optionnelles, pour le compte des communes, relatives à l'éclairage public, à l'installation de panneaux photovoltaïques, aux infrastructures de communications électroniques, au système d'information géographique, aux groupements d'achats d'énergie, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :
installation de panneaux photovoltaïques, accompagnement à la création d'unités de méthanisation, couverture des zones blanches, infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

Le syndicat est aujourd'hui résolument tourné vers la transition énergétique qui devient son cœur de métier. Il est désormais organisé pour : soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques en favorisant la consommation sur place de l'électricité produite ; promouvoir la création d'unités de méthanisation en participant financièrement à des projets ; créer des réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables (bois...) pour le compte des collectivités ; conseiller les collectivités sur les économies d'énergie dans les locaux dont elles sont propriétaires (équipements sportifs et culturels).

« L' ACTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE ET DES RÉSEAUX »

Les instances

- LES COMMUNES -

215 COMMUNES RURALES
27 COMMUNES URBAINES

Pour assurer sa représentation à Territoire d'énergie Mayenne, chaque commune mayennaise désigne un représentant pour siéger au sein des Commissions Locales d'Energies.

- LES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE (CLE) -

▪ 20 CLE

Afin de favoriser une plus grande proximité sur le terrain, des « Commissions Locales d'Energie » (CLE) sont organisées selon les secteurs géographiques. Cela permet, par secteur, de répartir plus facilement le programme de travaux, de rencontrer les élus, d'informer les élus de l'évolution des chantiers en cours, des décisions et des orientations prises par Territoire d'énergie Mayenne et de recenser les besoins pour l'année à venir.

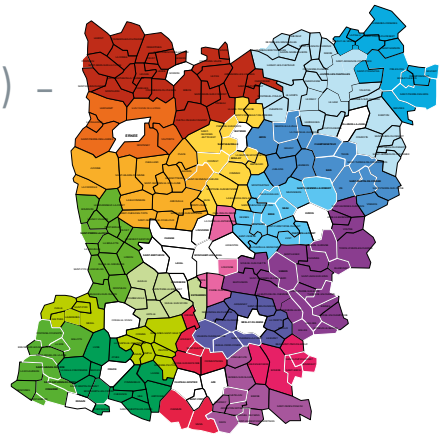

- LE COMITÉ ET LE BUREAU -

- LE BUREAU - (mandat 2014-2020)

Norbert BOUVET
Président

J.Paul COISNON
1er Vice-Président

Bruno DE LAVENERE LUSSAN
2ème Vice-Président

Marcel BARBE
3ème Vice-Président

David BESNEUX
4ème Vice-Président

Claude ROUILLARD
5ème Vice-Président

Gérard SAUDRAIS
6ème Vice-Président

Arlette LEUTELIER
7ème Vice-Présidente

J.Paul GIBOIRE
8ème Vice-Président

Daniel PIEDNOIR
9ème Vice-Président

Vincent SAULNIER
10ème Vice-Président

▪ COMITÉ SYNDICAL
45 MEMBRES
▪ BUREAU SYNDICAL
11 MEMBRES

Composé de représentants élus au sein des Commissions Locales d'Energie, le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2018 : le 3 avril, le 10 juillet, le 17 octobre, le 14 novembre et le 18 décembre pour établir le bilan des comptes administratifs et de gestion 2017, définir le budget 2018 et statuer sur l'ensemble des dossiers ayant trait aux différentes compétences du syndicat.
Pour préparer ces assemblées, le bureau syndical s'est réuni 8 fois en 2018 : le 6 février, le 27 mars, le 10 juillet, le 17 octobre, les 6 et 14 novembre, et les 7 et 18 décembre.

De plus, 4 commissions d'appel d'offres ont eu lieu les 19 juillet, 2 août, 11 et 24 septembre dans le cadre du renouvellement des marchés de travaux d'électrification 2019-2023.

- LES COMMISSIONS -

Pour s'investir au mieux dans les projets de Territoire d'énergie Mayenne, des commissions composées d'élus du comité syndical se réunissent régulièrement : communes urbaines, aménagement numérique du territoire, relations avec les concessionnaires, transition énergétique, comité de choix.

EN SAVOIR +

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La commission consultative des services publics locaux est une instance de concertation, créée en 2014 par le syndicat, composée d'élus de Territoire d'énergie Mayenne et des représentants d'associations locales. Cette commission s'inscrit dans la volonté d'associer plus largement les associations locales à la connaissance des services publics tels que le service public d'électricité et de gaz. Elle s'est réunie 2 fois en 2018 : le 10 janvier, concernant la relance de la consultation pour la desserte en gaz liquéfié de la commune de SAINT-PIERRE-LA-COUR ainsi que le 5 juillet, pour la présentation du CRAC des concessionnaires (GRDF et Enedis).

RÉSEAUX

LES TRAVAUX

L'électricité

1. PROGRAMME DES TRAVAUX 2018

432 CHANTIERS
ENGAGÉS EN 2018

La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux

	Commune rurale	Commune urbaine
Renforcement des réseaux Basse Tension	Territoire d'énergie Mayenne	Enedis
Renforcement des réseaux Haute Tension A	Enedis	Enedis
Branchement	Enedis	Enedis
Extension réseau Basse Tension	Territoire d'énergie Mayenne	Enedis
Dissimulation des réseaux	Territoire d'énergie Mayenne	Territoire d'énergie Mayenne
Déplacement des ouvrages	Enedis	Enedis
Renouvellement et entretien des réseaux Basse Tension et Haute Tension A	Enedis	Enedis
Lotissement et zone d'activité communaux	Territoire d'énergie Mayenne	Enedis
Lotissement privé	Enedis	Enedis

Liste des communes urbaines : Andouillé, Ambrières les vallées, Argentré, Bonchamp-les-Laval, Changé, Château-Gontier-sur-Mayenne, Cossé-le-Vivien, Craon, Entrammes, Ernée, Evron, Gorron, Lassay-les-Chateaux, Laval, Le Genest st isle, L'Huisserie, Loiron-Ruillé, Louverné, Mayenne, Meslay-du-Maine, Montsûrs, Pré-en-Pail - Saint Samson, Quelaines St Gault, Renazé, Saint-Berthevin, Saint-Pierre-la-Cour, Villaines-la-Juhel.

EN SAVOIR +

Mémo

EFFACEMENT DE RÉSEAUX : opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser en technique discrète sur la façade des bâtiments.

RENFORCEMENT DE RÉSEAUX : modification des ouvrages existants nécessitée par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service.

SÉCURISATION D'OUVRAGE : changement des fils nus sensibles aux aléas climatiques.

EXTENSION DE RÉSEAUX : toute canalisation nouvelle nécessaire à l'alimentation d'un consommateur final. L'extension et le branchement sont répertoriés comme des opérations de raccordement.

2. LES DISSIMULATIONS DE RÉSEAU

EFFACEMENTS
- 34 OPÉRATIONS
- 3 380 K€

Afin d'améliorer l'environnement esthétique de nos concitoyens, Territoire d'énergie Mayenne réalise, sur demande des communes, des travaux de dissimulation des lignes aériennes. Les réseaux électriques sont ainsi enterrés ou posés en façade des bâtiments. Ce programme comporte 3 types de travaux :

- Les DISSIMULATIONS URBAINES : programme destiné aux communes relevant du régime urbain.

- Les EFFACEMENTS DE RÉSEAUX : programme annuel à destination des communes rurales validé par le comité de choix.

- Les EFFACEMENTS COMPLÉMENTAIRES : programme complémentaire pour lequel Territoire d'énergie Mayenne verse une aide moins conséquente à la commune. Ce programme spécifique intervient au coup par coup dans le cadre d'opérations dont la réalisation ne peut être différée.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'EFFACEMENT

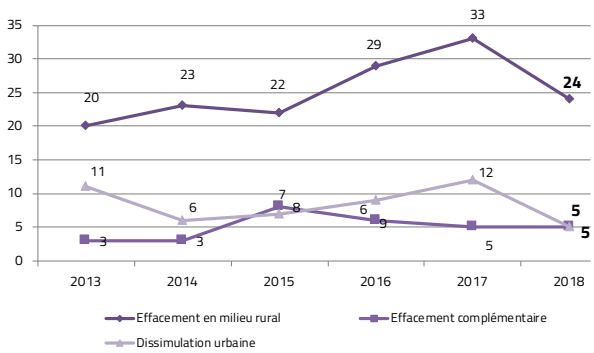

SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EFFACEMENT EN K€

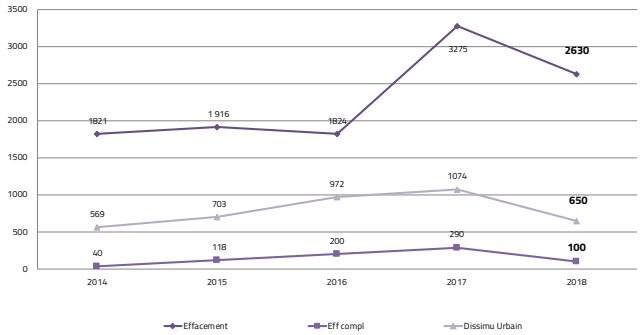

3. LES RENFORCEMENTS DE RÉSEAUX ET LES SÉCURISATIONS D'OUVRAGE

RENFORCEMENTS & SÉCURISATIONS
- 111 OPÉRATIONS
- 8 858 K€

Lorsque la demande d'électricité s'accroît ou afin d'améliorer la qualité de service, il est nécessaire de modifier les ouvrages existants soit en installant de nouveaux postes de transformation soit en augmentant la capacité des câbles et réseaux en place. Il s'agit là des renforcements et des sécurisations d'ouvrages réalisés en zone rurale par Territoire d'énergie Mayenne.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION

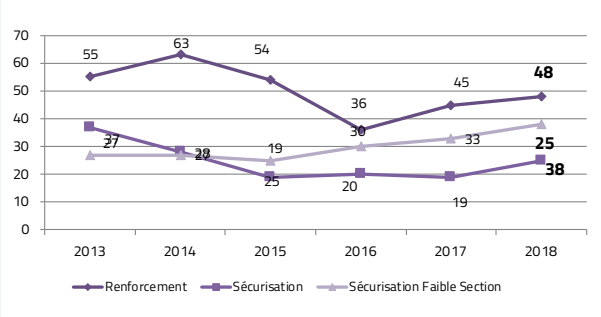

SUIVI DES INVESTISSEMENTS DE RENFORCEMENT & SÉCURISATION EN K€

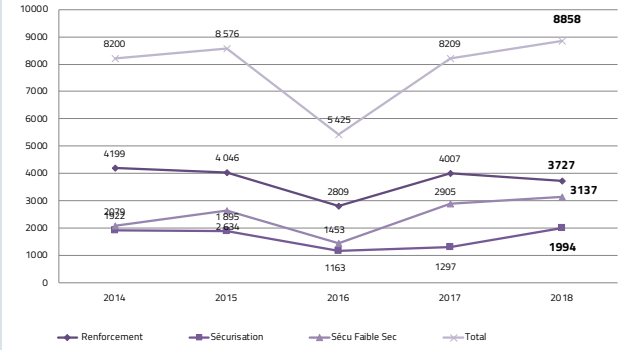

« ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES »

4. LES EXTENSIONS DE RÉSEAUX

EXTENSIONS
- 76 OPÉRATIONS
- 1 960 K€

Avant d'engager des travaux liés à l'extension du réseau, le chargé d'affaires de Territoire d'énergie Mayenne vérifie sur place que le raccordement au réseau de distribution est envisageable. Il donne son avis à la collectivité sur les conditions de faisabilité (technique et financière) avant que celle-ci ne délivre l'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire). Une fois toutes ces conditions remplies, Territoire d'énergie Mayenne procède à l'amenée de la puissance et la desserte interne des futurs lotissements communaux.

SUIVI DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'EXTENSION

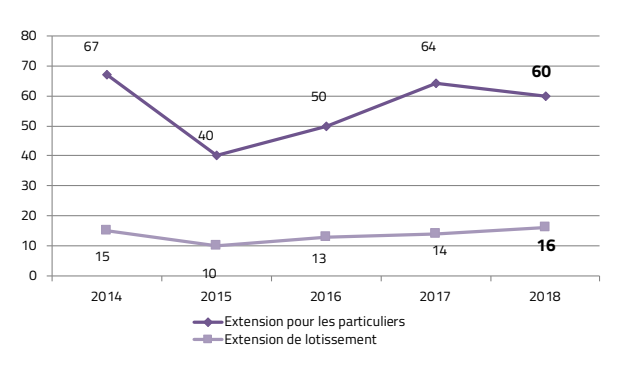

SUIVI DES INVESTISSEMENTS D'EXTENSION EN K€

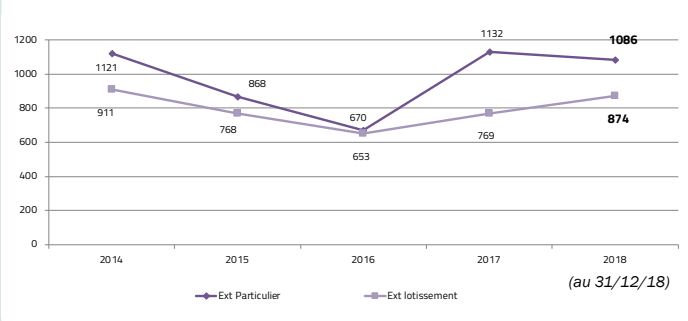

Le gaz

LES COMMUNES DESSERVIES EN GAZ

▪ 32 COMMUNES DESSERVIES EN GAZ

EN SAVOIR +

Les réseaux gaz

Territoire d'énergie Mayenne assure le contrôle de la concession en lieu et place des communes qui lui ont transféré la compétence. Il élabore ainsi le plan de desserte des nouvelles communes et reste le garant du maintien de la qualité de service dans les communes déjà desservies.

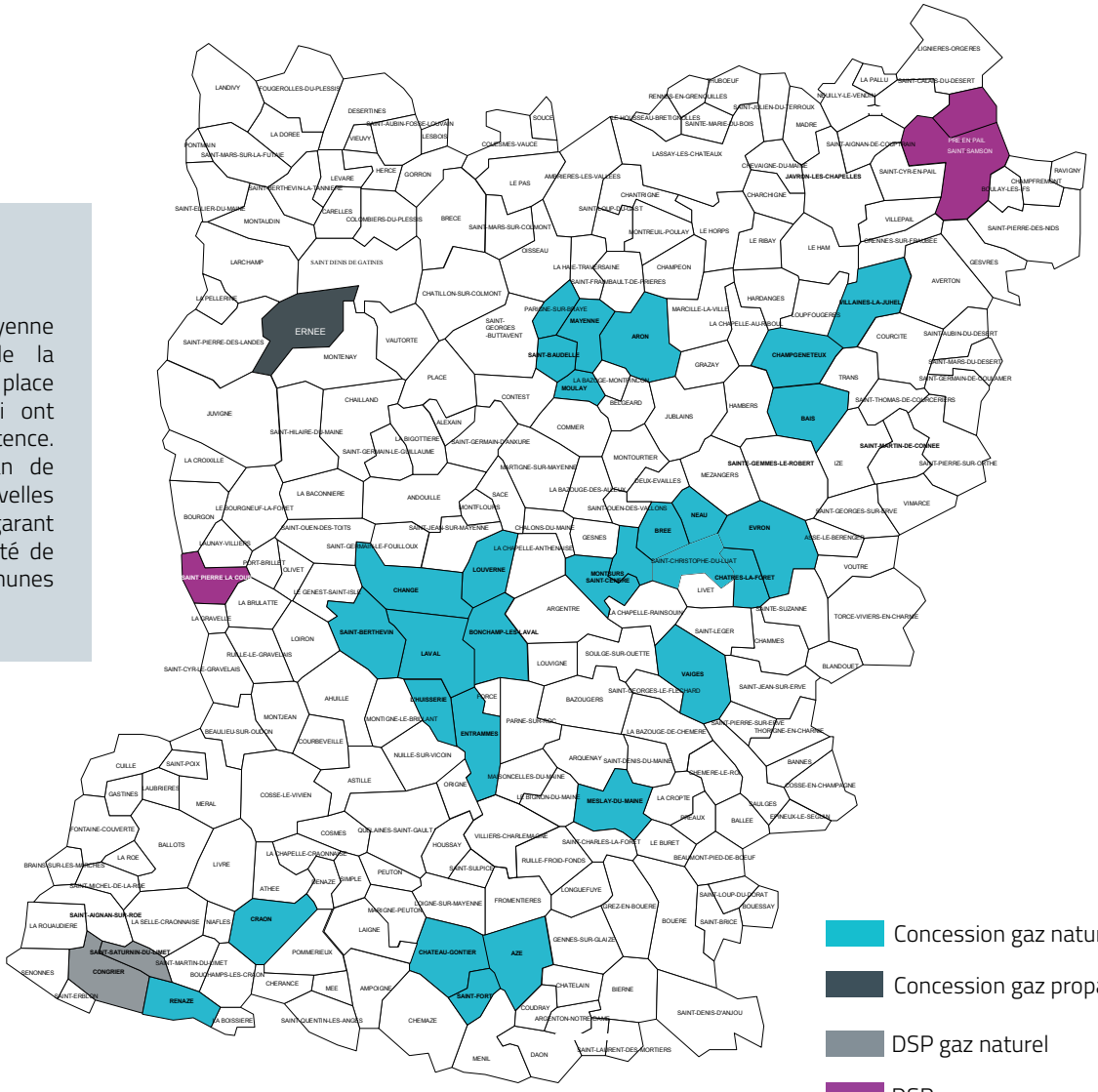

Concession gaz naturel

Concession gaz propane

DSP gaz naturel

DSP gaz propane

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ 2018

GAZ NATUREL :

- Délégation de Service Public Sainte Suzanne Chammes attribuée à GRDF
- 2,340 km de réseau
- Investissement : 453 300 €
- Poste de détente sur réseau de transport
- Travaux terminés fin 2019

GAZ PROPANE :

Renouvellement de la Délégation de Service Public

- 876,5 KM DE RÉSEAUX MOYENNE PRESSION
- 33,5 KM DE RÉSEAUX BASSE PRESSION
- 1 102 GWH ACHEMINÉS
- 26 POSTES DE DÉTENTE
- 37 360 BRANCHEMENTS

EN SAVOIR +

ADAPTER LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ AUX NOUVEAUX USAGES

L'accompagnement aux projets de méthanisation s'est traduit par un rôle de facilitateur entre les gestionnaires de réseaux et les porteurs de projet. C'est particulièrement vrai pour les problématiques de raccordement au réseau, dans un territoire où seulement 30 communes sur 242 sont aujourd'hui desservies en gaz naturel et où la consommation n'est parfois pas suffisante pour absorber la production. Dès lors, des solutions novatrices de raccordement doivent être pensées (maillage, rebours) en lien avec les gestionnaires de réseaux.

ENJEUX

LES DÉFIS DE L'ÉNERGIE

La transition énergétique

Dans la continuité de la feuille de route «transition énergétique» publiée par la région Pays de la Loire en fin d'année 2016, le syndicat accélère ses actions en la matière sur l'année 2018. Celles-ci se concrétisent par les actions suivantes.

FAVORISER ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET A LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

ÉOLIEN

Développement de l'éolien citoyen par un soutien financier au fonctionnement de l'association «Vent Citoyen» pour la deuxième année consécutive. Ce dernier développe plusieurs projets éoliens sur notre département avec de l'épargne citoyenne issue du territoire mayennais.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (BÂTI ET AU SOL)

Exploitation :

Les travaux engagés en 2018 pour améliorer nos performances en matière d'exploitation ont commencé à porter leurs fruits, certains sites ayant vu leur performance s'améliorer. La volonté du syndicat est de se doter d'un outil lui permettant d'optimiser et d'améliorer la supervision des 20 sites (1 MWc) dont il dispose en exploitation, et de proposer, à terme, aux collectivités, une assistance à l'exploitation solaire pour les communes qui le souhaitent.

Développement de projet :

Par ailleurs, le syndicat a travaillé étroitement avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour permettre la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le collège d'Andouillé. Cette installation sera composée d'une puissance de 39 kWc en autoconsommation et d'une autre installation de même puissance, en vente de la totalité de la production. Ce projet a nécessité pour le syndicat une forte mobilisation, outre les soutiens techniques au projet, sur la détermination des problématiques juridiques liées à l'autoconsomation et aux particularités de son usager.

L'ancien centre commercial, le Palindrome, dispose d'une superficie de toiture de 12 000 m². Territoire d'énergie Mayenne a procédé à une étude du potentiel solaire dont les résultats ont été présentés à la commune. Plusieurs scénarios sont envisageables pour valoriser l'énergie produite (autoconsommation collective - tiers investisseurs - vente de la totalité ...). Il a été retenu le principe d'investiguer les scénarios identifiés par la prestation d'un bureau d'étude pour une évaluation technico économique de ces derniers.

Des réflexions croisées sur le sujet de l'autoconsommation collective à l'échelle d'un quartier convergent vers la ZAC Ferrié pour l'expérimentation d'un service d'énergie solaire partagé. Des rencontres ont eu lieu avec la SEM LMA pour appréhender les principaux enjeux et les développements de la zone. Ces actions seront à envisager à compter de l'année 2019, en associant ENEDIS.

Enfin, des rencontres entre Territoire d'énergie Mayenne et développeurs ont eu lieu cette année pour contribuer au développement technique, juridique, administratif et financier d'un parc photovoltaïque au sol dans le département. L'année 2019 devrait permettre d'approfondir ces dossiers.

MÉTHANISATION

L'année 2018 a été marquée par une forte activité liée à la méthanisation. La valorisation du biogaz en injection dans les réseaux de gaz correspond aux projets prioritaires pour le syndicat, compte tenu des atouts qu'ils représentent en matière d'attractivité territoriale (*voir Planification gaz et mobilité gaz ci-après*).

EN SAVOIR +

Territoire d'énergie Mayenne et Méthamaine

Pour accroître le soutien aux projets de méthanisation, le syndicat est entré au capital de la société Méthamaine. Cette dernière est détenue majoritairement par un collectif d'agriculteurs valorisant leurs effluents d'élevage dans un méthaniseur dont la construction a commencé en fin d'année 2018. L'unité, située à Meslay du Maine, devrait permettre d'injecter **10 GWh de gaz renouvelable** dans les réseaux de distribution, soit la **consommation annuelle de 500 foyers**.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN MAYENNE

Les compétences de Territoire d'énergie Mayenne en matière de Transition énergétique tant au niveau technique qu'économique nécessitent la création d'un outil à l'échelle territoriale et locale pour se concentrer sur le développement de projet. C'est ainsi que des réflexions sont aujourd'hui sérieusement engagées pour la création d'une SEM locale (Société d'Economie Mixte) de développement d'Enr sur le territoire.

ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ GAZ

L'ambition est de permettre un maillage de stations d'accès public Gaz naturel Véhicule (GNV) aux transporteurs, collectivités et à la population mayennaise. Contribuant au développement des unités de méthanisation, Territoire d'énergie Mayenne vise un approvisionnement de ces stations en partie du Bio GNV dont le gaz aura été produit en Mayenne.

Territoire d'énergie Mayenne porte, en partenariat avec Mayenne communauté, un projet de station GNV/Bio GNV publique sur la communauté de communes. Une étude est en cours pour déterminer les potentiels de consommateurs, les montées en charges, l'emplacement et l'économie d'un tel projet. Après avoir candidaté à l'appel à projet de l'ADEME sur l'obtention d'une aide à la conversion de véhicule GNV pour les usagers d'ores et déjà identifiés, le syndicat s'est vu récompenser par sa place de lauréat.

Enfin, une première rencontre avec Laval Economie, a permis de bâtir les premiers axes de partenariats possibles en matière de déploiement de station GNV sur l'agglomération de Laval, à l'instar du projet situé à Mayenne communauté. Nul doute que l'année 2019 devrait aboutir à une étude plus fine des possibilités de déploiement en matière de GNV.

ANTICIPER LES DÉVELOPPEMENTS Enr, GRACE À LA PLANIFICATION ET LA PROSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE

- Participation aux groupes de travail des EPCI pour l'élaboration du PCAET
- Consultation et attribution de PROSPER pour mise à disposition de l'outil
- Etude de planification gaz de Laval avec GRDF et GRT Gaz
- +30% de biogaz dans les réseaux

EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS INTELLIGENTES DE STOCKAGE

- Batteries de seconde vie et autoconsommation solaire - Lauréat AAP ADEME

EN SAVOIR +

Le pôle régional devient Territoire d'énergie Pays de la Loire

Les Présidents des syndicats d'énergie des Pays de la Loire se sont réunis le 26 juin 2018 afin de signer une nouvelle version de l'entente régionale.
Depuis sa création, cette entente dénommée « pôle Energie Pays de la Loire », a permis aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie (AODE) de définir une stratégie régionale commune et de coordonner leurs actions.
Cependant, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte a modifié la répartition des compétences des territoires ligériens puisque la Région Pays de la Loire s'est vue attribuer la position de chef de file de la Transition énergétique. Sa feuille de route pour la transition énergétique a alors permis d'installer de nouvelles relations de partenariat avec le pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire. Aussi, les Présidents des syndicats d'énergie ont décidé de mieux structurer le Pôle en termes de fonctionnement et de stratégie pour s'adapter à ces évolutions.

L'électromobilité

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Afin de favoriser la mobilité électrique sur l'ensemble du département, Territoire d'énergie Mayenne s'est lancé dans un plan départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Suite aux travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques initiés sur le département en 2017, les 50 bornes réparties sur 42 communes mayennaises ont été déployées en 2018.
Ce projet a été piloté par Territoire d'énergie Mayenne et le marché public a été confié à l'entreprise Bouygues Energies et Services. Le site web, l'application, la maintenance et la supervision du réseau, ainsi que la mise en place d'un service de monétique incluant le service clients est géré par sa filiale Alizé.
L'entreprise met également à disposition une hotline téléphonique de supervision disponible 24h/24 et 7j/7.

Le financement fut porté par Territoire d'énergie Mayenne qui a bénéficié d'un subventionnement de l'ADEME à hauteur de 50% via le concours du «Programme d'Investissements d'Avenir ». Le budget global d'installation des bornes s'élève à 480 000€, soit 10 000€ par borne (dont aide PIA d'un montant de 240 000 €).

ENCOURAGER L'ÉLECTROMOBILITÉ EN MAYENNE

La mise en place des bornes de recharge normales représente une garantie pour l'usager dans ses déplacements.
La majeure partie des usages sur les bornes de recharge ne concerne pas des « pleins » mais un complément de charge. Aussi, une répartition pertinente des stations de recharge permet de trouver une borne en moyenne tous les 15/20 km et facilite ainsi la circulation au plus grand nombre.

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE BORNES

GÉOLOCALISATION DES BORNES

Les usagers disposent d'une application mobile de géolocalisation des bornes afin d'obtenir des indications en temps réel de la disponibilité et de l'état des bornes. Il suffit de se rendre sur l'application Alizé ou sur le site internet www.alizecharge.fr.
L'application permet notamment de :
- connaître l'emplacement géo localisé des points de charge
- connaître en temps réel l'état de chaque point de charge (disponible, réservé, occupé, en défaut ou en maintenance...)
- réserver quelques minutes à l'avance l'utilisation d'une borne. Possibilité d'utiliser l'application ChargeMap.

PERSPECTIVES 2019

Afin de garantir à l'usager de véhicule électrique une assurance dans ses déplacements quotidiens, l'installation et la mise en service de 7 bornes à charge rapide est prévue pour avril 2019. Cette nouvelle solution de charge rapide, particulièrement adaptée aux itinérances région/département et installée sur des axes structurants, permettra de prolonger l'autonomie des véhicules sur des temps de stationnement assez courts.

L'aménagement numérique du territoire

ZONES BLANCHES EN TÉLÉPHONIE MOBILE

CONTEXTE ET ENGAGEMENT DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

L'Etat s'est engagé, à travers la loi Macron votée en août 2015, à résorber les zones blanches en téléphonie mobile subsistant en France pour le 31 décembre 2016 et au plus tard six mois après la mise à disposition effective des infrastructures par les collectivités territoriales ou leurs groupements.
11 communes mayennaises éligibles à cet appel à projet ont sollicité Territoire d'énergie Mayenne pour se porter candidat et assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des 11 pylônes retenus. L'objectif étant de construire des points hauts nécessaires aux opérateurs pour installer leurs systèmes de communication.

La candidature de Territoire d'énergie Mayenne a été validée par l'Etat pour les 11 communes suivantes : Bazougers, Chammes, Bouchamps-les-Craon, Saint-Laurent-des-Mortiers, Livré-la-Touche, Mée, Niafles, Chatelain, Cheméré-le-Roi, Saint-Pierre-sur-Erve et Deux-Evailles.

MISE EN SERVICE DES PYLÔNES

En 2017, les premiers pylônes sont levés et en 2018, les mises en service sont effectives dans les communes suivantes : Bazougers, Chammes, Cheméré-le-Roi, Mée, Livré-la-Touche, St-Laurent-des-Mortiers, Châtelain, Niafles, Bouchamps-les-Craon.

L'inauguration officielle du pylône installé à Bazougers s'est déroulée le 12 juillet 2018 et chacun des acteurs locaux et régionaux ont confirmé leur total engagement dans la poursuite du désenclavement des communes mayennaises concernées par les zones blanches.

En Mayenne, c'est Free qui est chargé de diffuser les fréquences des 4 opérateurs sur ce même pylône, à savoir Bouygues, Orange, SFR et Free. Les équipements actifs seront entretenus par l'opérateur leader Free.

LES COÛTS LIÉS À CE PROGRAMME

En Mayenne, ce programme d'investissement lié à la résorption des zones blanches téléphonie mobile s'élève à plus d'un million d'Euros et bénéficie d'un cofinancement de l'Etat via la caisse des dépôts (à hauteur de 100 000 € maximum par site), la Région Pays de la Loire assurant avec les communautés de communes concernées le complément de financement.

ACTION

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'action de Territoire d'énergie Mayenne

Chaque année, pour le compte des communes ayant transféré la compétence éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne effectue des travaux de renouvellement, d'illumination ou de maintenance. Ainsi, sur la base des prescriptions des communes, le syndicat départemental est chargé des études, de la réalisation des travaux d'éclairage public et participe à leur financement.

- AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT -

▪ 246 COLLECTIVITÉS ADHÈRENT À LA COMPÉTENCE « INVESTISSEMENT » EN 2018

Territoire d'énergie Mayenne gère le suivi technique et administratif des travaux neufs. Dans ce cadre, un accompagnement financier est proposé par le syndicat à hauteur de 25%. Il se charge également de la récupération du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

- AU TITRE DE LA MAINTENANCE -

▪ 228 COLLECTIVITÉS ADHÈRENT À LA COMPÉTENCE « MAINTENANCE » EN 2018

Territoire d'énergie Mayenne assure l'ensemble des prestations classiques de maintenance, les dépannages et la fourniture nécessaire lors des interventions.

EN SAVOIR +

Un logiciel à votre service

Depuis 2009, le syndicat met à disposition de ses adhérents (compétence maintenance), un logiciel spécifique permettant de consulter le patrimoine éclairage public et d'effectuer les demandes de dépannage : http://ep.territoire-energie53.fr/

MANDATEMENTS AU TITRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN K€

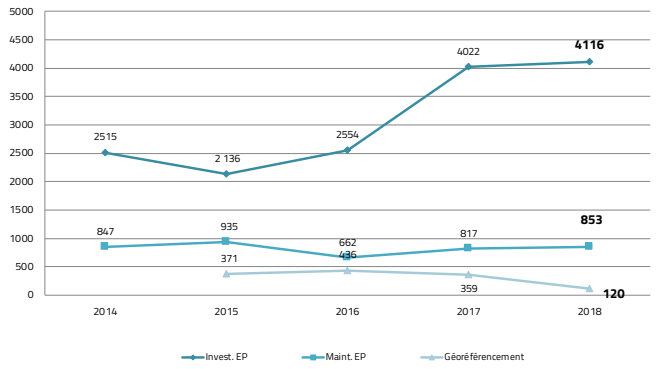

« APPORTER UN SERVICE DE QUALITÉ »

- LE MARCHÉ DE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC -

Répartition du marché de maintenance passé depuis le 1er janvier 2018 :

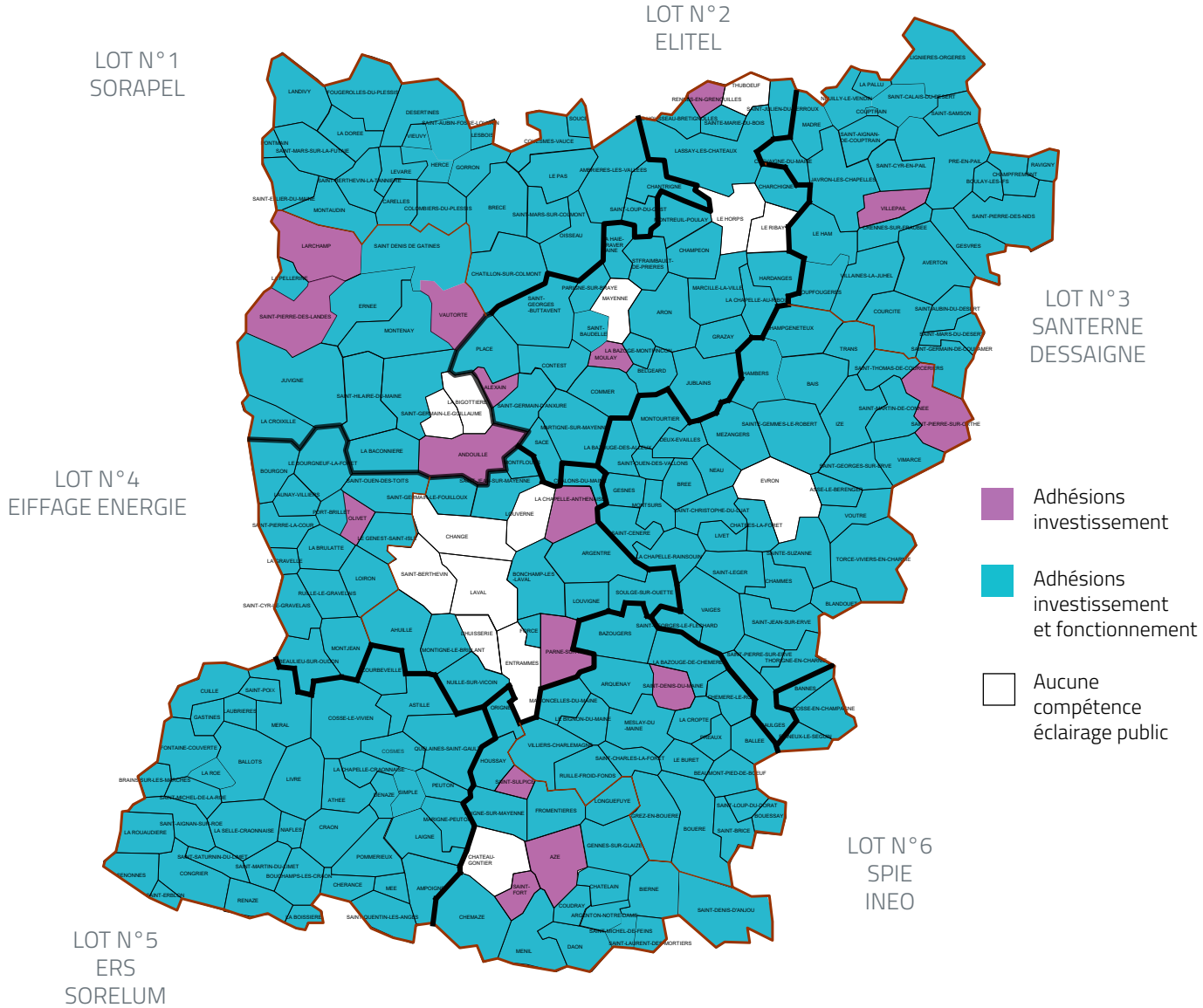

- 37 152 POINTS LUMINEUX
- 1 650 ARMOIRES DE COMMANDE*
- 36 ARMOIRES DE COMMANDES REMPLACÉES ET MISES EN CONFORMITÉ*

*chiffres 2017

EN SAVOIR +

Les interventions de maintenance

944 : c'est le nombre d'interventions du syndicat, au titre des prestations liées au contrat de maintenance. Ces dépannages sont essentiellement dus à des sources lumineuses déficientes.

La mise en lumière des bâtiments

De plus en plus de communes sollicitent les services de Territoire d'énergie Mayenne pour la mise en valeur de leur patrimoine par l'éclairage.
Aussi, en tant que maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public, Territoire d'énergie Mayenne les accompagne dans la réalisation des études, le suivi du chantier et participe au financement des opérations.

Emergent ainsi des projets innovants de mise en lumière dynamique sur les façades des mairies ou des églises ; une véritable technologie en matière d'animation et de mise en valeur d'un édifice public par la lumière.

Le géoréférencement des réseaux

Depuis 2013, le syndicat départemental propose à l'ensemble de ses adhérents (compétence maintenance), de géo-référencer leurs réseaux d'éclairage public mais aussi de répondre aux DT et DICT.
Ainsi, Territoire d'énergie Mayenne se charge de répondre à leur place aux obligations réglementaires en enregistrant l'ensemble de leurs réseaux d'éclairage public sur une plate-forme spécifique (Inéris). Il répond parallèlement aux DT (déclaration de travaux) et DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour le compte de la commune.
Dans la mesure où la commune confie cette mission à Territoire d'énergie Mayenne, les charges occasionnées sont répercutées pour partie. Le forfait annuel s'élève à 0.20 € par mètre linéaire de réseau souterrain d'éclairage public.

COMMUNE
responsable de la gestion des DT-DICT
pour les réseaux d'éclairage public

↓

transfère la gestion des DT-DICT à
Territoire d'énergie Mayenne

Enregistrement sur le téléservice Inéris par
Territoire d'énergie Mayenne

↓

Détection des réseaux par
Territoire d'énergie Mayenne

↓

Contrôle des données cartographiques sur système d'information géographique (SIG)

→ La commune peut consulter son patrimoine sur le web SIG de Territoire d'énergie Mayenne / Smartgéo
SMARTGEO

→ Territoire d'énergie Mayenne alimente la plateforme Géomayenne
geomayenne.fr

Réponse aux DT-DICT par
Territoire d'énergie Mayenne

- 186 ADHÉSIONS À LA COMPÉTENCE DT-DICT
- 689 KM DE RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DÉTECTÉS
- 120 K€ MANDATÉS AU TITRE DU GÉORÉFÉRENCEMENT
- 3419 DT-DICT TRAITÉES ET 125 ATU (AVIS DE TRAVAUX URGENTS)*

*chiffre 2017

Le PCRS (Plan de corps de rue simplifié)

La réforme anti-endommagement des réseaux « DT-DICT » parue en 2012 oblige les communes à améliorer la sécurité des personnes et des biens lors de travaux à proximité de réseaux enterrés. Pour ce faire, elles ont l'obligation de géolocaliser les réseaux dits sensibles (électricité, gaz, éclairage public) présents sur leur territoire avec une précision inférieure à 40cm (Classe A). Ensuite, les réseaux géoréférencés seront positionnés sur un fond de plan de très grande précision appelé PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié.

Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles enterrés, situés en unités urbaines, devront être géoréférencés dans le système national de coordonnées en classe A. En 2026, ces exigences seront applicables pour les réseaux sensibles et non sensibles sur l'ensemble du territoire national.

En 2018, Territoire d'énergie Mayenne ont lancé une étude co-financée par le Conseil départemental et Territoire d'énergie Mayenne.
Afin de mieux appréhender les principaux enjeux du PRCS, Territoire d'énergie Mayenne et le Conseil départemental (au travers de Géomayenne) ont décidé de lancer une étude de faisabilité comprenant un volet technico-économique et un volet juridique.
Un cahier des charges a été co-rédigé par Territoire d'énergie Mayenne et Géomayenne et un marché à été lancé durant l'été 2018.
2 prestataires ont été retenus :
- ArxIt pour le lot technique et financier
- EY pour le lot juridique

RETOUR SUR LES TECHNIQUES EXPERIMENTÉES POUR CRÉER LE PCRS

Afin de créer ce PCRS, mission d'intérêt public, il est nécessaire de récupérer des données de hautes précisions. Pour ce faire, Territoire d'énergie Mayenne a expérimenté plusieurs procédés :

LA TECHNIQUE DU DRÔNE

Expérimentation réalisée en février 2017 sur la commune de Montaudin (lotissement de la Vallée) sur un vol de 2h, deux hauteurs de vol : 75m et 105m, résolution à 2 et 5 cm, comparaison avec détection éclairage public : écart inferieur à 10cm

LEVÉ TRADITIONNEL

Expérimentation par Géomètre Expert sur 300m : rue de Bretagne à LAVAL, réalisé en Mars 2017.

LA VUE IMMERVISE

Expérimentation réalisée en août 2017. Il s'agit d'un procédé innovant : une technologie spécialisée pour collecter des images panoramiques à 360° à partir d'un véhicule en mouvement. Cyclomédia, entreprise néerlandaise productrice des images, a traversé la Mayenne sur 100km, allant de Mayenne à Château-Gontier afin de récupérer ces données.

La voiture est équipée de cinq appareils photos HD, de deux stations GPS et de la technologie «Lidar terrestre» qui lui permet d'avoir un niveau de qualité et de précision des images au centimètre près. Sur les 100km (de Mayenne à Château-Gontier) parcourus, la vue immersive facilitera la réalisation d'un fond de plan précis grâce aux photos géolocalisées à l'aide du GPS.
Le lidar terrestre, procédé qui envoie des ondes et qui récupère des données par l'écho a, quant à lui, été utilisé sur 300 mètres en milieu urbain (rue de Bretagne à Laval) et sur 300 mètres en milieu rural.

Ces données sont par la suite rectifiées en 2D (Street Ortho) afin de constituer le PCRS image.

Expérimentation vue immersive par Cyclomédia

IMPORTANT

Territoire d'énergie Mayenne, dans le cadre d'une prestation de service, conformément aux dispositions de l'article 4 de ses statuts, propose aux collectivités qui le souhaitent, de géo-référencer simultanément ou non au géoréférencement du réseau d'éclairage public, les réseaux dont elles assurent la gestion : communications électroniques...

LES FINANCES DU SYNDICAT

Les recettes de fonctionnement

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCFE) -

Prélevée directement sur la facture d'électricité de l'usager, cette taxe est calculée selon la consommation d'électricité et selon un tarif de référence fixé annuellement par l'état. Ce tarif de référence est modulé en fonction d'un coefficient, fixe pour chaque commune. Les communes à régime urbain perçoivent directement le produit de cette taxe.
Pour les communes relevant du régime rural, la taxe est perçue intégralement par le syndicat et contribue au financement partiel des travaux d'électrification de celles-ci.

- LES REDEVANCES DE CONCESSION -

Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'autorité concédante, met à la disposition de ses concessionnaires l'ensemble des ouvrages dont il est propriétaire. Les concessionnaires lui versent des redevances classifiées en 2 catégories :

- la **redevance R1 dite de fonctionnement** finance l'exercice du pouvoir concédant (contrôle du contrat de concession, conseils aux usagers...)
- la **redevance R2 dite d'investissement** valorise les dépenses effectuées par le syndicat et ses collectivités maîtres d'ouvrages (travaux sur les réseaux électriques).

- L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES -

Le cahier des charges est un contrat élaboré entre l'autorité concédante (Territoire d'énergie Mayenne) et son concessionnaire (Enedis). Ce document définit les dispositions liées au service concédé. L'article 8 du cahier des charges prévoit le versement, par le concessionnaire à l'autorité concédante, d'une contribution annuelle pour **la participation au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages** de la concession, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage.

Ces différentes recettes contribuent à minorer les participations des communes lors de travaux réalisés pour leur compte.

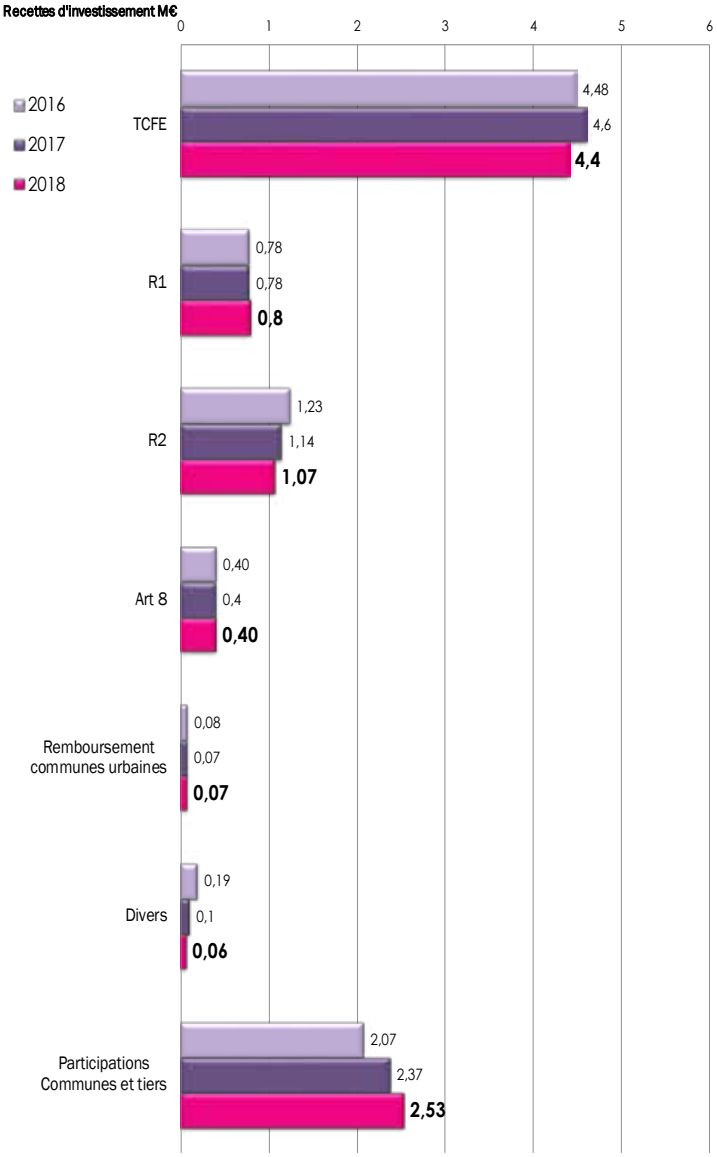

▪ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 9,33 M€ EN 2018

- LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES ET DES USAGERS -

Les participations appelées portent principalement sur les travaux d'extension, d'effacement des réseaux et désormais d'éclairage public. Elles apparaissent dans les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'ensemble des propriétaires riverains peuvent être amenés à participer au coût d'une extension de réseaux et à celui de l'aménagement de la voie publique, nouvelle ou existante, qui valorise leur patrimoine.
Conformément aux lois « Solidarité et Renouvellement Urbain : SRU » et « Urbanisme Habitat : UH », seules les communes sont habilitées à facturer aux usagers demandeurs. Au titre de ces travaux, Territoire d'énergie Mayenne contribue financièrement à hauteur de 50% en moyenne.

Les recettes d'investissement

- LE FACE -

Le syndicat perçoit des subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité. Celui-ci a été institué en 1936 pour contribuer au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique de collectivités rurales.
En 2011, il devient un **Compte d'Affectation Spéciale (CAS)** intégré au budget de l'Etat. Sa dénomination est désormais **CAS FACE « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »**. Les décisions d'attributions ne sont plus prises par le conseil du FACE mais par les ministères chargés de ce dossier.

Le CAS FACE a pour vocations principales :
- accompagner le financement des travaux d'extension et de renforcement de réseaux,
- contribuer au financement des travaux d'effacements de réseaux en zone rurale,
- participer au financement des sécurisations d'ouvrage.

Ces modalités d'attribution restent précaires et révocables.

« OBJECTIF : COMPENSER LES DISPARITÉS DU RÉSEAU ENTRE LES ZONES RURALES ET URBAINES »

- L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE SYNDICAT -

En 2018, Territoire d'énergie Mayenne n'a pas contracté d'emprunt, justifiant une gestion financière saine de la structure.

▪ RECETTES D'INVESTISSEMENT 20,54 M€ EN 2018

Les dépenses

- LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT -

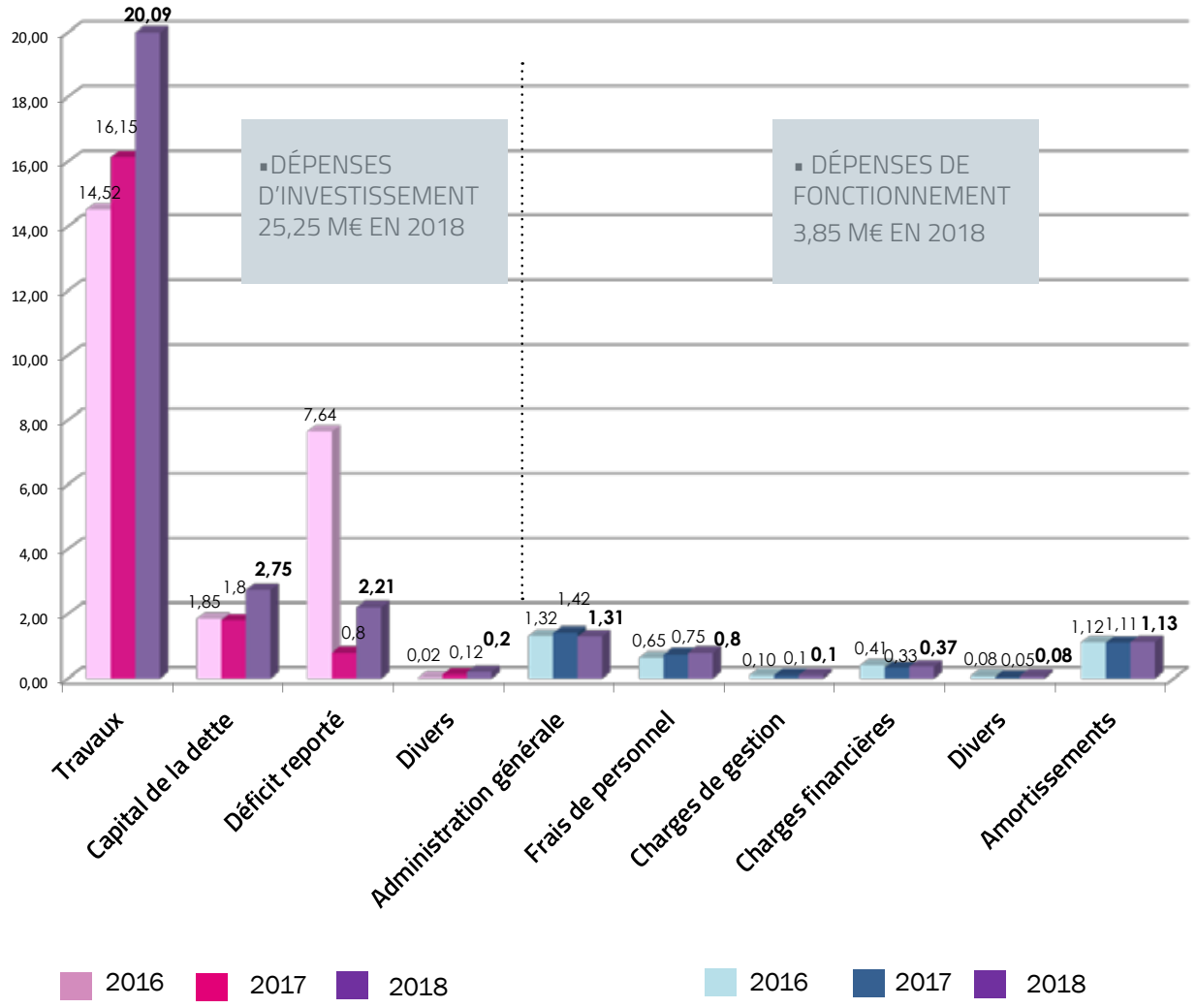

DONNÉES

LA CONCESSION

Le patrimoine

EN SAVOIR +

Le contrat de concession

Territoire d'énergie Mayenne, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE), est propriétaire des réseaux électriques et gaz. Au terme des travaux réalisés sur ces réseaux, les ouvrages sont remis en exploitation à Enedis/GRDF. Aussi, Territoire d'énergie Mayenne conclut un contrat avec les concessionnaires Enedis/EDF/GRDF, pour l'exploitation et l'entretien des réseaux, dont il assure le contrôle.

Après 2 ans et demi de négociations, Territoire d'énergie Mayenne, EDF et Enedis ont signé le 21 novembre 2018 à l'occasion du Congrès des Maires à PARIS, un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente sur l'ensemble du territoire mayennais. D'une durée de 30 ans, ce nouveau contrat co-construit par les 3 signataires et adapté aux réalités locales du département, vise à améliorer les indicateurs de performance du service public de l'électricité, rééquilibrer la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux et consolider les flux financiers. Cet événement marque une nouvelle étape dans les relations entre l'autorité organisatrice, son concessionnaire et le fournisseur d'énergie en vue d'un objectif commun : l'efficacité du service concédé.

- LES RÉSEAUX -

Sur le territoire mayennais, on compte :
- 7 446 km réseau basse tension (+9 km par rapport à 2017)
- 7 999 km réseau moyenne tension HTA (+36 km par rapport à 2017)

- 7 446 KM DE RÉSEAUX BT
- 7 999 KM DE RÉSEAUX HTA

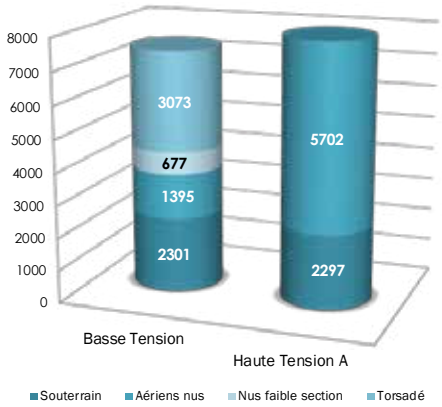

RÉPARTITION DES RÉSEAUX EN 2018 (EN KM)

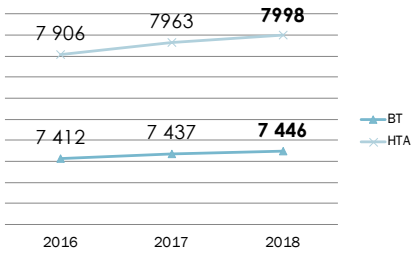

Total des réseaux (en km)

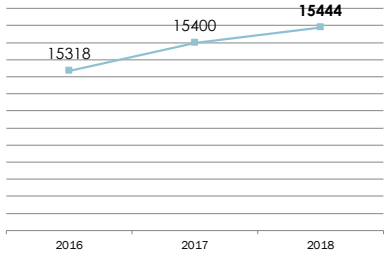

Réseaux HTA et BT (en km)

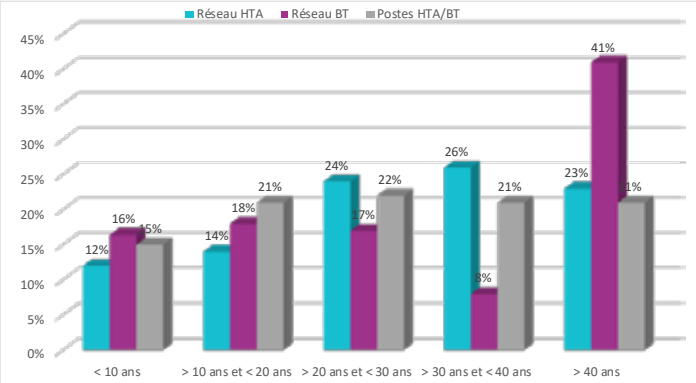

- L'ÂGE DES RÉSEAUX -

La durée d'amortissement des réseaux est de 40 ans en moyenne. Or, depuis quelques années, le niveau d'investissement insuffisant du concessionnaire Enedis conduit à une augmentation de l'âge moyen des réseaux, propriété des collectivités. Cette situation est notamment inquiétante sur le réseau BT : 41% des ouvrages BT ont plus de 40 ans. C'est la qualité de l'énergie distribuée qui est mise en cause et le temps de coupure moyen d'électricité par usager.

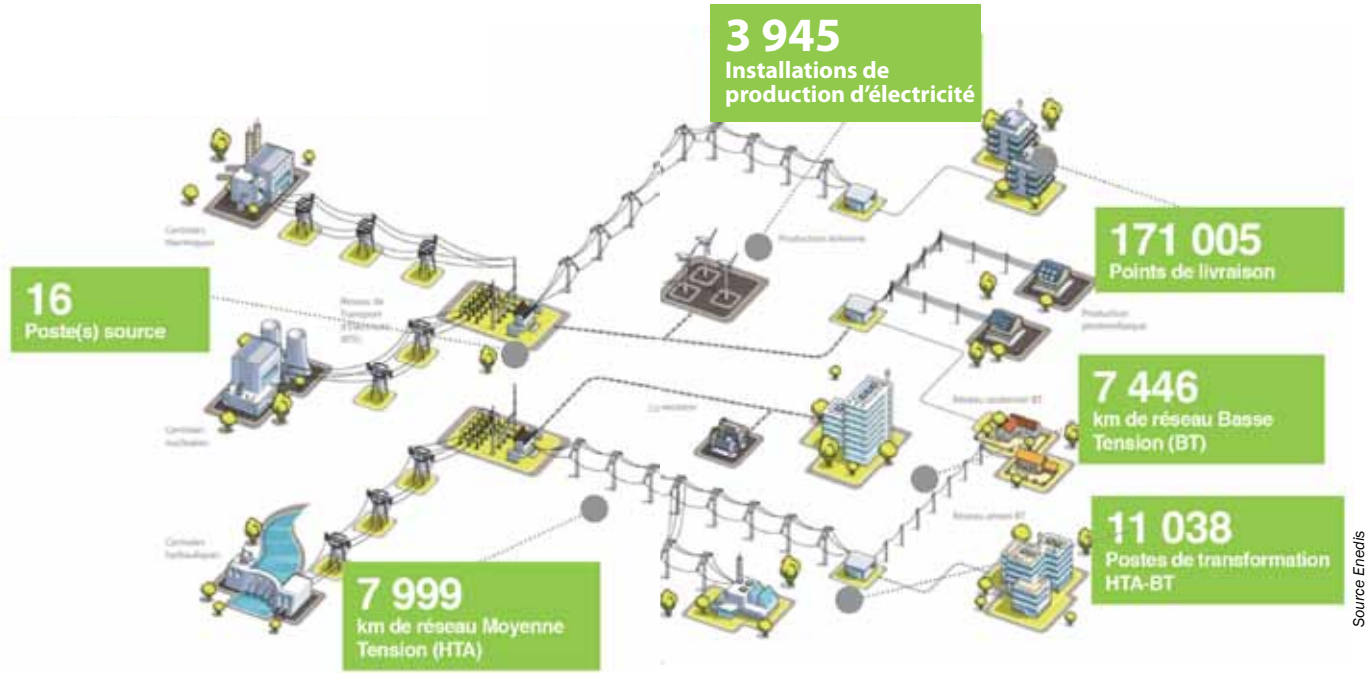

Source Enedis

- ÉVALUATION DU TICKET DE SORTIE EN FIN DE CONTRAT -

En 2018, on enregistre une évolution de 3,9% des droits sur les ouvrages à renouveler qui correspond à l'augmentation d'amortissements de financements pour des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'énergie Mayenne.

En K€	2017	2018
Dette de TE53 envers Enedis		
Valeur non amortie des ouvrages financés par Enedis	-123 781	-130 877
Dette d'Enedis envers TE53		
Provisions pour le renouvellement non consommées	25 557	30 205
Montant des amortissements réalisés par Enedis sur les ouvrages financés par TE53	113 029	117 435
Si le contrat de concession prenait fin au 31/12 de l'année considérée la dette d'Enedis envers Territoire d'énergie Mayenne serait de :	**14 805**	**16 763**

Source concessionnaire

DETTES OU CRÉANCES RECIPROQUES (EN K€)

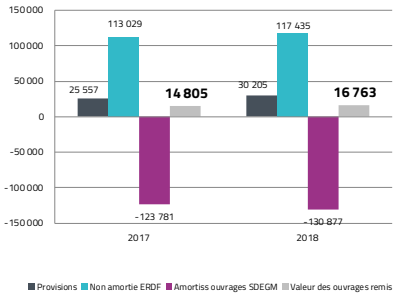

Les usagers

EN SAVOIR +

La disparition des tarifs réglementés de vente (TRV)

Depuis le 1er janvier 2016, les communes ou établissements détenant des contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs «jaune» et tarifs «vert») ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés. **C'est pourquoi, nous observons une baisse importante du nombre d'usagers en tarifs jaune et vert.**

Afin d'accompagner les collectivités concernées dans la souscription de nouveaux contrats d'électricité, Territoire d'énergie Mayenne met en place des groupements de commandes d'achat d'électricité.

- 130 105 USAGERS*
(- 4% PAR RAPPORT À 2017)

- 819 GWH CONSOMMÉS*
(- 10% PAR RAPPORT À 2017)

**aux Tarifs Réglementés de Vente*

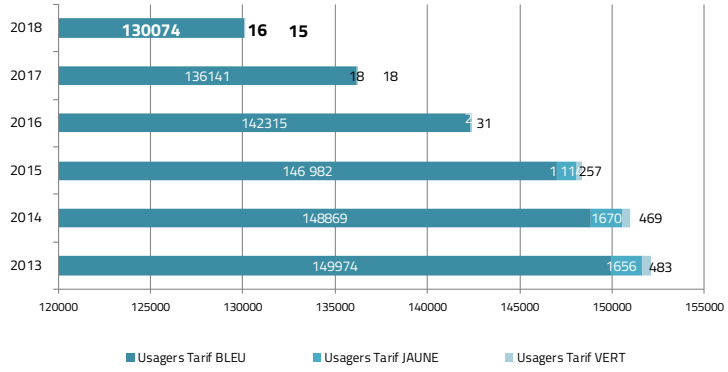

NOMBRE TOTAL D'USAGERS AUX TRV*

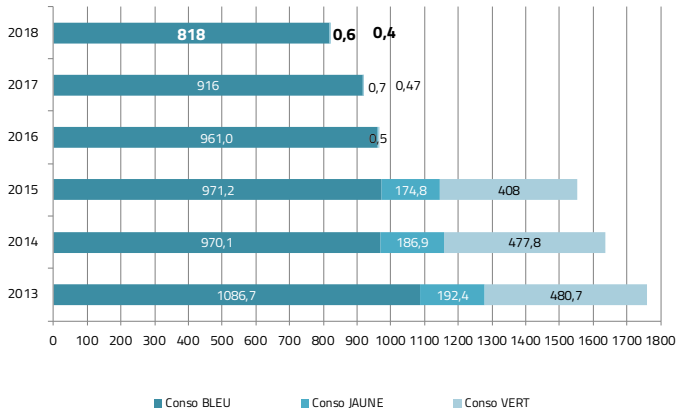

TOTAL DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE EN TRV*

La qualité de l'énergie

▪ 81,1 MIN DE COUPURE PAR USAGER EN 2018
(- 11 % PAR RAPPORT À 2017)

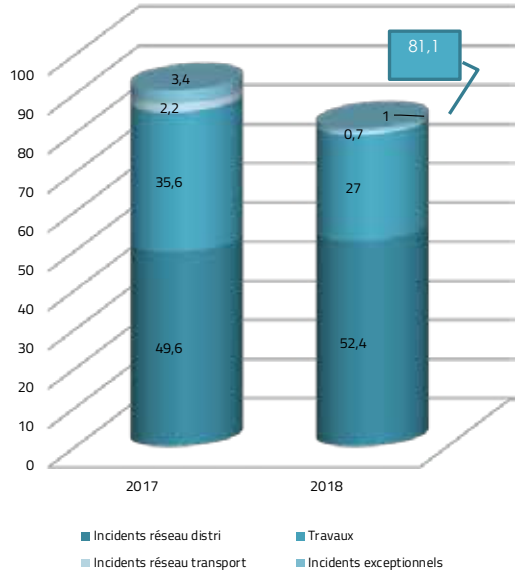

TEMPS MOYEN ANNUEL DE COUPURE PAR USAGER PAR AN (EN MINUTE)

En 2018, même si le temps moyen de coupure est inférieur à celui de 2017, il reste quelque peu élevé.
Ceci s'explique par plusieurs phénomènes météorologiques de grande ampleur. En janvier, la tempête Carmen a balayé la France d'Ouest en Est, avec des vents violents, privant jusqu'à 65 000 clients d'électricité. Eléanor a frappé sur l'ensemble de la France, 144 Km/h à la Tour Eiffel, 147 km/h dans les Hauts de France. En Mayenne 7 départs HTA sont touchés (27 sur le périmètre Pays de Loire).

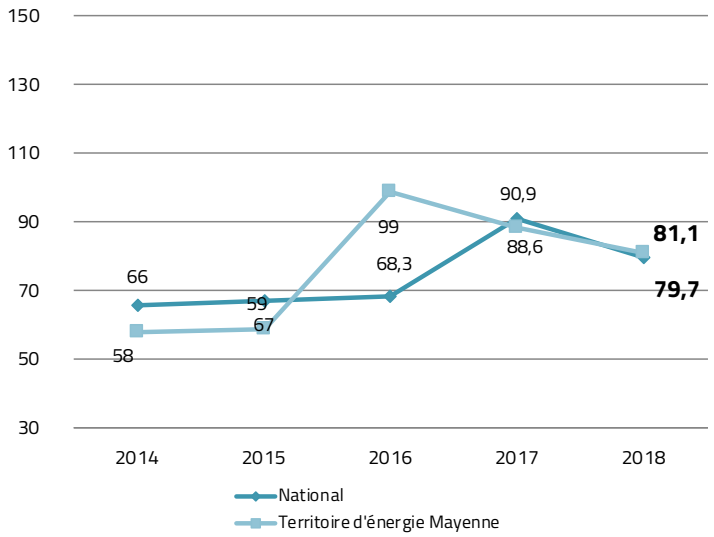

TEMPS MOYEN TOTAL (INCIDENTS + TRAVAUX) DE COUPURE PAR AN ET PAR USAGER (EN MINUTE)

EN SAVOIR +

Les obligations du concessionnaire

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le concessionnaire présente pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité faisant apparaître les indications concernant les travaux neufs, l'exploitation, les relations avec les usagers... Avec ce compte-rendu annuel, est annexée l'évaluation, par le concessionnaire, des provisions constituées pour le renouvellement des ouvrages de la concession, ainsi que de la valeur des ouvrages concédés, dont la partie non amortie.

Consultez l'intégralité des Comptes-Rendus d'Activité des Concessionnaires sur notre site web www.territoire-energie53.fr

SERVICE

LES MOYENS

Les moyens humains

Au 31 décembre 2018, l'effectif de Territoire d'énergie Mayenne est composé de 17 agents titulaires en activité. On note l'arrivée de :
- Charly GUERIN (Chargé de mission Transition énergétique)

L'équipe est constituée de 7 hommes et 2 femmes en filière technique et de 8 femmes issues de la filière administrative.

La moyenne d'âge du personnel de Territoire d'énergie Mayenne est de 44,12 ans.

▪ 17 AGENTS

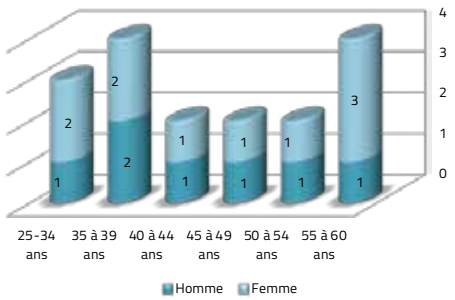

RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET SEXE

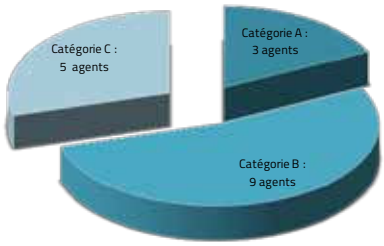

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE

« AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS »

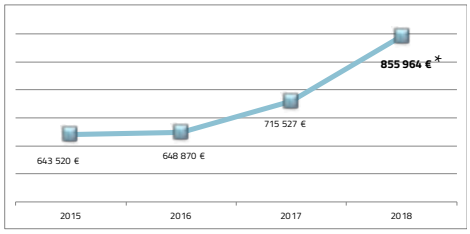

CHARGES DE PERSONNEL

** dont indemnités du chargé de mission et responsable de la gestion financière de Territoire d'énergie Mayenne et indémnités payeur départemental*

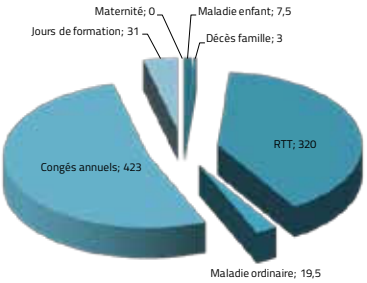

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

TICKETS RESTAURANT : Le nombre de tickets restaurant versés en 2018 au personnel est de 2 405, soit un montant de 18 278 €. La participation financière à la charge du syndicat est de 10 966 € (4€56 par ticket).

La communication

EN 2018

- OUTILS DE COMMUNICATION POUR LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- 11 LETTRES D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES
- 19 POINTS PRESSE POUR LE LANCEMENT OU LA RÉCEPTION DE TRAVAUX
- 16 COMMUNIQUÉS DE PRESSE
- PARTENARIAT FINANCIER POUR LE PROJET ESTACARS

Au quotidien, Territoire d'énergie Mayenne développe sa politique de communication afin de valoriser sa place d'acteur public au service de l'énergie et des réseaux de la Mayenne. Une plus grande implication des élus, de nouveaux partenariats avec les acteurs du département : Conseil Départemental, AMF53, étudiants… permettent ainsi d'accroitre la visibilité du syndicat.

Depuis quelques années, Territoire d'énergie Mayenne a également amplifié ses relations avec les autres syndicats d'énergie des Pays de la Loire autour d'un pôle commun. L'objectif : mutualiser et optimiser certaines compétences et s'investir pleinement dans la feuille de route pour la transition énergétique menée par la Région Pays de la Loire.

OBJECTIF

Faire reconnaitre la place et les compétences de Territoire d'énergie Mayenne auprès des collectivités, des usagers, des entreprises et des acteurs présents dans le paysage énergétique du territoire.

ZOOM SUR UNE ACTION 2018

Lors de la semaine européenne de la mobilité durable, du 17 au 22 septembre 2018, la Région a initié le premier Pays de la Loire Energie Tour, évènement de promotion et de sensibilisation aux motorisations alternatives. Dans ce contexte, Territoire d'énergie Mayenne a organisé 3 rendez-vous grand public «Bougez branché» pour échanger autour de la mobilité électrique et GNV : à Changé, le 19 septembre ; à Mayenne, le 20 septembre et à Château-Gontier, le 22 septembre. Des animations étaient proposées tout au long des événements : essais de véhicules électriques par les concessionnaires automobiles partenaires, essais de vélos à assistance électriques (à Changé en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne et à Château-Gontier avec le GAL Sud Mayenne), exposition d'un véhicule GNV (Gaz Naturel Véhicule) en présence de GRDF, démonstration de recharge de la borne, jeux, quiz…
Parallèlement, le rallye régional « véhicules propres » organisé par la Région Pays de la Loire a fait une halte sur Changé. Une occasion pour se recharger mais également échanger sur la mobilité électrique régionale.

Une équipe à votre service

(au 1er novembre 2019)

PRÉSIDENT
Norbert BOUVET
02 43 59 99 44

Julien HINAULT
Responsable activités opérationnelles réseaux & mission numérique
02 43 59 78 98 - 06 89 20 30 01
julien.hinault@
territoire-energie53.fr

DIRECTRICE
Alexandra BORDEAU-POISSON
02 43 59 78 93
07 56 06 00 80
alexandra.bordeau@
territoire-energie53.fr

Chantal DUQUESNE
Assistante de Direction
02 43 59 99 44
secretariat.direction@
territoire-energie53.fr

SECTEUR NORD-OUEST

Marie HOUDU
Chargée d'affaires
02 43 59 99 74 / 06 89 53 68 54
marie.houdu@
territoire-energie53.fr

Fabienne MERRIEN
Assistante LOT 1 - 3
02 52 21 05 29
fabienne.merrien@
territoire-energie53.fr

Laetitia SETTI
(remplacement F.MERRIEN)
Assistante LOT 1 - 3
02 52 21 05 29
laetitia.setti@
territoire-energie53.fr

SECTEUR SUD-OUEST

Loïc PAILLARD
Chargé d'affaires
02 43 59 78 94
06 70 55 22 87
loic.paillard@
territoire-energie53.fr

Assistante **LOT 4-5** : Eva AABOUD

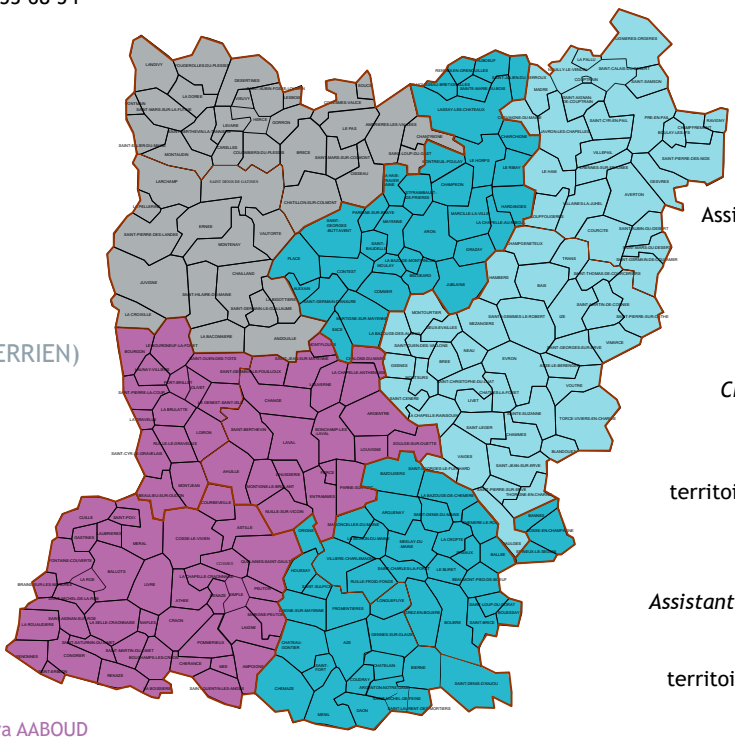

SECTEUR NORD-EST

Serge BRUNET
Chargé d'affaires
02 43 59 78 95 / 06 70 55 22 60
serge.brunet@
territoire-energie53.fr
Assistante LOT 3 : Laetitia SETTI - Fabienne MERRIEN

SECTEUR SUD-EST & NORD

Yann AVRIL
Chargé d'affaires
02 43 59 78 96
06 70 55 22 37
yann.avril@
territoire-energie53.fr

Eva AABOUD
Assistante LOT 2-6 / 4-5
02 43 59 99 83
eva.metal@
territoire-energie53.fr

Emmeline BLONDEAU
Responsable transition énergétique
02 43 59 99 45
07 85 58 37 74
emmeline.blondeau@
territoire-energie53.fr

Charly GUERIN
Chargé de mission énergie - transition énergétique
02 43 59 78 92
charly.guerin@
territoire-energie53.fr

Christophe LEMARIÉ
Chargé de mission concession
02 52 21 07 32
07.56.06.09.32
christophe.lemarie@
territoire-energie53.fr

Raphaël FOUASSIER
Responsable Eclairage public
02 43 59 99 75
06 48 11 02 23
raphael.fouassier@
territoire-energie53.fr

Jean-Florent CANET
Chargé d'affaires Eclairage public
02 43 59 78 91
07.56.06.38.33
jean.florent.canet@
territoire-energie53.fr

Alain DELEAUNE
Chargé d'affaires Eclairage public
02 52 21 07 33
07 56 06 11 12
alain.deleaune@
territoire-energie53.fr

Angélique MOUNIGAN
Assistante comptabilité et éclairage public
02 43 59 78 99
angelique.mounigan@
territoire-energie53.fr

Thierry DAVID
Cartographe - SIG
02 43 59 78 97
thierry.david@
territoire-energie53.fr

Isabelle CHEVALIER
Gestion du personnel / Comptabilité
02 43 59 07 13
isabelle.chevalier@
territoire-energie53.fr

Hélène DAVID
Chargée de communication
02 43 59 07 14
06 85 62 77 99
helene.david@
territoire-energie53.fr

Sophie FERRIER
Chargée de communication
02 43 59 07 14
06 85 62 77 99
sophie.ferrier@
territoire-energie53.fr

territoire d'énergie
MAYENNE

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Parc Technopolis
Rue Louis de Broglie - Bât R
53810 CHANGE
accueil@territoire-energie53.fr
www.territoire-energie53.fr

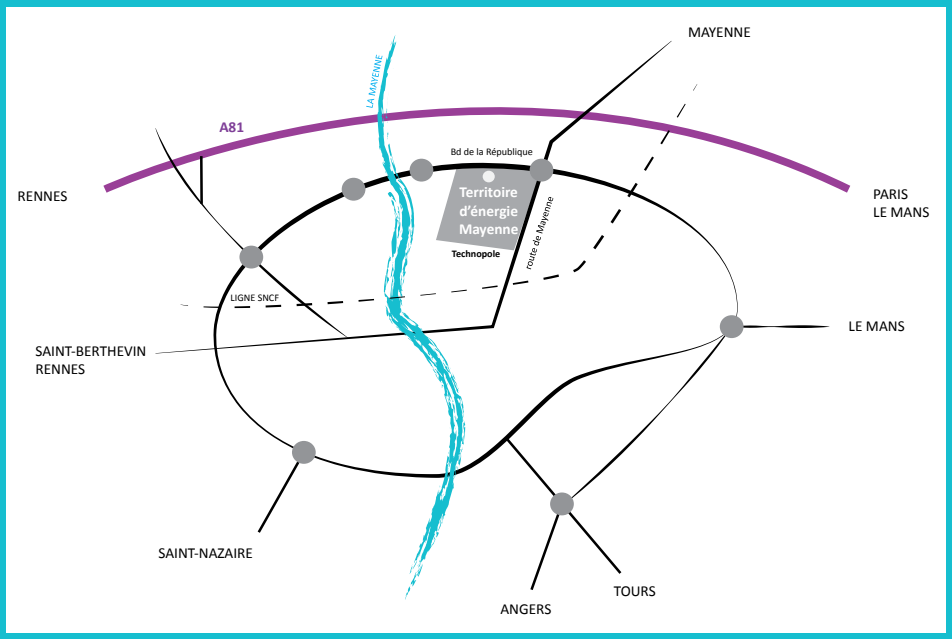

Rapport d'activité 2018 de Territoire d'énergie Mayennne, publié en application de l'article L 5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.
Crédits photos : Territoire d'énergie Mayenne - FNCCR
Impression : Imprimerie Faguier - papier recyclé